

VILLE DE VILLIERS-LE-BEL (Val d'Oise)  
Arrondissement de Sarcelles

DECISIONS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

DECISION

**Contrat Ateliers « médiation artistique » - Toute Petite Section (TPS) et Petite Section (PS)/enfants  
PRE**

N° 2025/ 10

Madame La Présidente du CCAS,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2122-22 et suivants,

VU le code de l'action sociale et des familles,

VU le Code de la Commande publique,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 6 septembre 2024 portant élection de Madame Djida DJALLALI-TECHTACH en qualité de Maire ; élection lui ayant conféré de droit la qualité de Présidente du CCAS,

VU la délibération du Conseil d'Administration du CCAS en date du 10 décembre 2024 portant délégation de pouvoirs du Conseil d'Administration à sa Présidente, Madame Djida DJALLALI-TECHTACH,

CONSIDERANT la volonté de la municipalité de mettre en place des ateliers de médiation artistique à destination des enfants scolarisés en Toute Petite Section (TPS) et Petite Section (PS) de l'école maternelle Jean-Jaurès dans le cadre du Programme de Réussite Educative (PRE) pour l'année scolaire 2024/2025,

CONSIDERANT la proposition de l'entreprise individuelle « Atamaniuk », située 25, rue Gassendi, 75014 Paris,

**DECIDE**

**Article 1** – Il sera conclu avec l'entreprise individuelle « Atamaniuk » un contrat ayant pour objet la mise en place d'ateliers de médiation artistique à destination des enfants scolarisés en Toute Petite Section (TPS) et Petite Section (PS) de l'école maternelle Jean-Jaurès dans le cadre du Programme de Réussite Educative (PRE) pour l'année scolaire 2024/2025.

**Article 2** – Le montant de cette prestation s'élève à 2625 € net de TVA et sera imputé sur les crédits ouverts à cet effet au budget du CCAS. Le prestataire n'est pas assujéti à la TVA.

**Article 3** – L'action se déroulera de janvier 2025 à juin 2025.

**Article 4** – Charge Madame la Présidente ou toute personne habilitée par elle de l'exécution de la présente décision dont copie sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de Sarcelles.

A Villiers le Bel, le

27 JAN 2025

Madame la Présidente du CCAS  
Djida DJALLALI-TECHTACH

